



GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'Ile de Ré
1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet
Tél. 05 46 07 95 03 - asso.gemre17@yahoo.fr -

Chagnolet, le 24 Février 2014

Madame, Monsieur,

Notre association **GEMRé** qui a été créée en Avril 2012 a pour objectif d'obtenir la gratuité et la libre circulation pour tous vers l'Ile de Ré.

Notre association rassemble tous les usagers de la route et, plus de 3 800 signatures sont à ce jour recueillies pour dire **OUI** à la gratuité du pont de l'Ile de Ré pour tous.

Puisque vous vous présentez au suffrage des citoyens, nous aimerions connaître vos orientations concernant ce sujet à savoir :

1. Etes vous pour la libre circulation de tous sur le territoire Français ?

Oui / Non

Vos commentaires :

2. Lorsqu'il existe un seul accès routier, pensez vous qu'il doit être rendu gratuit ?

Oui / Non

Vos commentaires :

3. Seriez-vous disposé(e) à demander que l'Article L321-11 Modifié par la LOI n°2009-1503 du 8 décembre 2009 - art. 37 (V) puisse être à nouveau modifié en son 4^{ème} paragraphe afin de revoir tant le montant forfaitaire que l'intervalle de tarification ?

Oui / Non

Vos commentaires :

4. Seriez-vous prêt à demander que Article L321-11 Modifié par la LOI n°2009-1503 du 8 décembre 2009 - art. 37 (V) puisse être à nouveau modifié en son 8^{ème} paragraphe afin d'élargir à la région la possibilité d'exonérer les usagers ?

Oui / Non

Vos commentaires :

A réception de vos réponses, de préférence avant le 22 Mars 2014, nous informerons régulièrement nos adhérents et sympathisants, par le biais de notre site <http://gemre.wifeo.com/> des positions des candidats.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Marc JUCKER
Président GEMRé